

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

Présents : I.VERDUN, F.MASSARD, B.BERGERON, P.DELORME, N.PEYRELOU,
D.GRANDMONTAGNE, A.FERRET, A.MONTELLIMARD, S.SAGUETON, C.DELORME,
M.ROUDON, N.SIMOND, C.PELLEQUER,

Absents Excusés : H.BONCOMPAIN pouvoir donné à S.SAGUETON et R.SOUVIGNET a
donné pouvoir à P.DELORME.

1) Approbation des Comptes de Gestion 2016 et Vote du C.A. 2016

Résultat 2016 192923,71 €

Fonctionnement 2016 Dépenses : 390 149,61 et Recettes : 540 102,37 €

Investissement 2016 Dépenses : 251 622,42 et Recettes : 191 063,47 €

Il a été rappelé les principaux investissements de l'année 2016 :

Construction du garage communal

Mobilier pour l'école et la bibliothèque

Mise aux normes incendie à l'école publique

Aménagement de l'appartement au dessus de la mairie

Carrefour ADAPEI

Travaux de voirie dont valaugères et Rouchas

Adopté à l'unanimité

2) Affectation du Résultat de l'année 2016

Résultat 2016 192923,71€. Le résultat de 2016 a été ventilé comme suit :

Investissement 149952,72€ et Fonctionnement 43805,05€

Adopté à l'unanimité

3) Vote des Impôts Locaux 2017

Le changement d'EPCI en Janvier 2017 a entraîné une modification des taux intercommunaux. En vertu de la solidarité territoriale et pour éviter une disparité trop importante en matière d'imposition entre les différentes communes de l'Agglomération du Puy en Velay, un système a été mis en oeuvre pour pallier à d'éventuels effets indésirables liés à la fusion.

Le système retenu permet de maintenir l'ensemble des revenus de la commune tout en garantissant une stabilité dans l'impôt pour le contribuable.

Les taux retenus sont les suivants :

Taxe Habitation : 12,30 %

Taxe Foncière Bâtie : 13,23%

Taxe Foncière non Bâtie : 63,67%

Adopté à l'unanimité

4) Vente du bâtiment de la Mairie

Une proposition d'achat a été formulée auprès du Conseil Municipal pour l'acquisition du bâtiment actuel de la Mairie

Le Conseil a délibéré à l'unanimité de se prononcer sur le principe de vente sur promesse d'achat. Le prix de vente est de 130 000 €. Un bornage sera effectué pour séparer la parcelle devant les garages municipaux du bien vendu

Madame le Maire est autorisée à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la vente/ Adopté à l'unanimité.

5) Vote du budget primitif 2017 : Adopté à l'unanimité

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractères générales	168 704,00 €	Résultat de fonctionnement	43 805,05 €
Charges de personnel et frais associés	187 150,00 €	Produit des services	27 000,00 €
Atténuation de produits	32 810,00 €	Impôts et taxes	267 313,18 €
Dépenses imprévues	25 000,00 €	Dotations subventions et participations	183 050,00 €
Autres charges de gestion courante	32 670,00 €	Autres produits de gestion	15 000,00 €
Charges financières	9 500,00 €	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	700,00 €		
Total des dépenses	456 534,00 €	Total des recettes	536 168,23 €
Transfert à la section Investissement	79 634,23 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Reste à réaliser sur projets en cours	21 339,91 €	DETR en cours	20 000,00 €
Site Internet	3 780,00 €	Affectation Resultat	149 952,76 €
Materiel	53 255,00 €	Virement SF	79 634,23 €
Mairie, place, voirie	446 377,98 €	FCTVA	27 000,00 €
Dépenses imprévues	25 000,00 €	Taxe Améngt/Remb caution	3 720,00 €
Capital d'emprunt	60 000,00 €	Aides & DETR mairie	91 000,00 €
Déficit d'invest	834,10 €	Aides & DETR place	90 000,00 €
		Fonds 199	20 000,00 €
		Vente bâtiment	130 000,00 €
Total des dépenses	611 306,99 €	Total des recettes	611 306,99 €

6) Indemnité des Elus

Le décret N° 2017-85 du 26 Janvier 2017 prévoit de nouvelles dispositions pour les indemnités des élus à compter du 1er Janvier 2017 : les indemnités de fonction des élus seront fixées à titre automatique au taux plafond à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Adopté à l'unanimité

7) Temps d'activité périscolaire

Dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires de l'école publique de Saint Hostien, le conseil municipal s'est prononcé pour :

- La création d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement
- la création d'une convention
- l'autorisation à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches liées au recrutement du personnel intervenant.

Adopté à l'unanimité

8) **Embauche CDD Ecole Publique** : a été reporté à un prochain conseil

9) Vente de Terrain Communal "La Maure"

Suite au document d'arpentage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente d'un terrain communal de 63 m² situé à La Maure qui vise à régulariser une situation ancienne d'une fosse édifiée sur du terrain communal attenante à la parcelle D 495. Le prix du terrain est fixé à 11,00€ le m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,

Adopté à l'unanimité

10) Biens Vacants sans Maître

Le conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'incorporation dans le domaine communal des parcelles B 531, D 1039, 1040, 1085, 1086 et 1087 ainsi que des parcelles B 543 et 545 situées à la Pénide.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Information sur les ordures ménagères : La commune de Saint-Hostien passe d'un système de redevance à un système de taxe prélevée dans le cadre des impôts fonciers. La taxe est évaluée à environ 191,00€ pour un ménage.

Information sur le transport scolaire : A partir de la rentrée scolaire 2017 l'Agglomération du Puy-en-Velay gère et organise le transport scolaire. Les tarifs n'ont pas été votés. L'école Publique de St-Hostien bénéficiera de la prise en charge de 2 déplacements par an au sein de du territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Information Association APARS 43 : L'association ACCUEILLIR, PARTAGER,

ACCOMPAGNER, RÉFUGIÉS, SOLIDARITÉ a été créé le 23 Avril 2017 à Saint-Hostien.

Le bureau est composé comme suit :

Monsieur Xavier ROBERT : Président Madame Ann-Marie DUPPUIS : Vice-Présidente

Monsieur Gildas MOULIN : Secrétaire

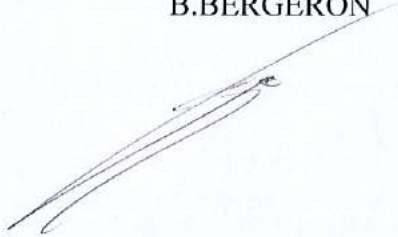
Monsieur Marc NOGUIER : Trésorier Monsieur Gilles ROUSSET : Vice-Trésorier

Une demande de soutien à la mairie a été formulée. Le conseil Municipal est en attente d'informations complémentaires.

Information Eglise : Le mécanisme des cloches de l'église est déréglée. Il est nécessaire de changer l'ensemble du système électronique. La société Heur Tech a été mandatée.

Le Secrétaire de Séance,

B.BERGERON



Mme le Maire,

I.VERDUN

